

TAS

Tribunal Arbitral du Sport
Chambre ad hoc - Sochi 2014



CAS

Court of Arbitration for Sport
Ad hoc Division - Sochi 2014

COMMUNICATION AUX MEDIAS (1)

SKI (HALFPIPE) – AUTRICHE

PREMIÈRE AFFAIRE POUR LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) À SOCHI

DANIELA BAUER (AUTRICHE) CONTESTE SA NON-SÉLECTION POUR LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2014

Sochi, 2 février 2014 – Quelques jours après son ouverture, la Chambre *ad hoc* du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a enregistré sa première affaire à Sochi. Ce matin, la skieuse autrichienne Daniela Bauer (ski halfpipe femmes) a déposé une requête d'arbitrage auprès de la Chambre *ad hoc* du TAS à l'encontre de la Fédération autrichienne de ski (FAS) et du CNO autrichien.

Daniela Bauer demande au TAS d'ordonner à la FAS et au CNO autrichien de la placer dans l'équipe olympique représentant l'Autriche pour l'épreuve féminine de ski halfpipe aux Jeux Olympiques d'hiver 2014 à Sochi. Elle fait valoir qu'elle a rempli les critères de qualification et qu'un quota était disponible pour elle.

Une Formation du TAS composée de Me Patrick Lafranchi (Suisse), Président, l'Hon. Robert Décary (Canada) et le Prof. Matthew Mitten (Etats-Unis) a été nommée et tiendra une audience le lundi 3 février 2014.

Une décision finale sera probablement communiquée dans la matinée du 4 février 2014.

Pour de plus amples informations concernant l'activité du TAS et les procédures en général, prière de contacter Me Matthieu Reeb, Secrétaire Général du TAS, Ayvazovsky Hotel, 1 Morskoy Boulevard, Imeretinskaya Lowland, Adler District, Russia, 354340. Tél: (7 862) 44 71 650; fax: (7 862) 44 71 656, ou consulter le site internet du TAS: www.tas-cas.org